



Les espèces : Vos questions / Nos réponses

Un commerçant peut-il refuser le paiement en espèces ? Peut-on tout payer en espèces ? Un commerçant peut-il exiger l'appoint ?

L'INC répond aux questions que vous nous posez.

[Lire la fiche pratique](#)

Actualités

Cette semaine, nous évoquons le délicat sujet de la perte d'autonomie et les lieux d'accueil à trouver pour prendre en charge vos proches. C'est aussi l'occasion d'attirer votre attention sur le danger que peuvent représenter les jeux d'argent et de vous communiquer la marche à suivre pour changer de banque facilement si vous êtes concerné par le sujet.



Anticiper la perte d'autonomie d'un proche

Un de vos parents est en perte d'autonomie ou va devenir handicapé et vous devez rapidement décider des démarches à effectuer. Parmi les différentes solutions qui existent, comment être sûr de faire le bon choix ?



Paris et jeux d'argent en ligne chez les jeunes : attention à la spirale ?

Comment faire face aux risques d'addiction aux jeux en ligne.

[Voir la vidéo](#)

[Voir la vidéo](#)



Agences immobilières : information des acquéreurs et des locataires sur les honoraires perçus

Lors d'une location ou d'une vente d'un logement, les professionnels de l'immobilier perçoivent des honoraires. Les clients doivent être informés du coût de la prestation avant sa réalisation.

[Lire la fiche pratique](#)



Comment changer de banque avec le service de la mobilité bancaire ?

Après avoir comparé les prix, vous décidez de changer de banque. Il existe un dispositif de mobilité bancaire automatique qui facilite cette opération.

[Voir la vidéo](#)



Assurance habitation : une information à renforcer

L'association de consommateurs CLCV donne les résultats de son enquête effectuée auprès de 926 consommateurs, sollicités entre le 14 avril et le 19 mai 2023.

[Lire les résultats](#)



La rénovation énergétique de son logement : comment procéder ?

Des professionnels qualifiés vous accompagnent dans la réalisation de votre projet de rénovation énergétique. Ils sont recensés sur le site france-renov.gouv.fr.

[Voir la vidéo](#)

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut National de la
Consommation
76, avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)).

Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.
[Se désinscrire](#)